



Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Rumilly, le 04 avril 2011

➤ Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Nature : 3 – Domaine et patrimoine – 3.3. Locations

Objet : Occupation du domaine public pour l'exploitation d'un snack-bar situé au centre nautique municipal au titre de la saison estivale 2011 – Signature d'une convention avec M. Paulo ALMEIDA.

Décision n° : 2011-52

Nos réf. : MT/FC/MB

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU la délibération en date du 28 mars 2008 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 sus-visé, modifiée par délibération du 28 mai 2009 ;

CONSIDERANT QUE la Commune de Rumilly dispose d'un local au sein de son centre nautique municipal permettant l'exploitation d'un snack-bar,

VU l'avis d'appel public à la concurrence en date du 08 février 2011 en vue de la conclusion d'une convention d'occupation privative du domaine public pour l'exploitation d'un snack-bar, au titre de la saison 2011, publié au Dauphiné Libéré et sur le site internet de la Commune,

DECIDE

Article 1er :

Il est autorisé la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un snack-bar situé au centre nautique municipal, pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2011, moyennant une redevance d'occupation de 4 000 euros HT pour la totalité de la durée d'exploitation.

M. Paulo ALMEIDA, SARL « VALMORGANT », 17 place Croisollet – 74150 RUMILLY, est le bénéficiaire de cette convention d'occupation du domaine public souscrite avec la Commune de Rumilly.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Pour le Maire empêché,

M. THOMASSET,

1^{er} Adjoint au Maire